



Envoyé en préfecture le 31/10/2025

Reçu en préfecture le 31/10/2025

Publié le 31/10/2025

S²LO

**Décision ID : 074-200081446-20251031-DP0742122500056-AR
une déclaration préalable**

Dossier n° DP0742122500056**Date de dépôt : 09/10/2025****date d'affichage du dépôt : 09/10/2025****Complet le : 28/10/2025****Demandeur : Madame PRADO Lolita****Pour : Rénovation du bardage à l'identique****Adresse terrain : 1158, rue Michel Carquillat, à
Glières-Val-de-Borne (74130)****Parcelles : AH-0016**

Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

Alexis BERTRAND,Service mutualisé d'instruction du Droits des Sols,
Communauté de Communes Faucigny Glières :**Tél : 04.50.03.58.72 – Mail : a.bertrand@ccfg.fr**

Madame PRADO Lolita
1158, rue Michel Carquillat
74130 GLIERES VAL DE BORNE

Objet : Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Madame,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de complétude du dossier, soit à compter du : **28/11/2025**

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- **Affichage sur le Terrain** : l'autorisation d'effectuer les travaux doit être affichée sur un panneau visible de la voie publique, dès réception et ce pendant toute la durée du chantier (mentions indiquées dans les articles A 424-1 à 424-4 de l'arrêté du 06/06/2007).
- **Transmission de l'imprimé de Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (D.A.A.C.T.)** : l'imprimé de D.A.A.C.T. doit être adressé en Mairie, dûment complété et signé, dès la fin des travaux.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne,
Le 31 octobre 2025.

Le Maire,
Christophe FOURNIER

